Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Recu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0161-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATFRNITÉ

Département de SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0161

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021, L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

<u>PRÉSENTS</u>: M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M.CHAVANCE, M.DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC. Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN. Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN. M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN. Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG. Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

Le point n^3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRIEU

15) PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE NOISIEL DES FRAIS LIÉS AU DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION EN CROATIE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0161-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0161-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° DEL2020_0096 du Conseil Municipal du 26 juin 2020 portant sur les indemnités de fonction et dispositions relatives au statut des élus locaux,

CONSIDÉRANT les premiers échanges que la Ville de Noisiel a pu avoir avec la Ville de Porec en Croatie,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pouvoir rencontrer le maire de Porec afin de finaliser ce projet de jumelage pour en définir les actions à venir,

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 le voyage d'une délégation, constituée de trois élus de Noisiel, à destination de Porec en Croatie : Mathieu Viskovic, maire de la ville de Noisiel, Mahdia Nedjari, adjointe au maire et Pascale Natale, conseillère municipale,

ENTENDU l'exposé de Mme NEDJARI, 2e Adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE que Mathieu Viskovic, maire de la ville de Noisiel, Mahdia Nedjari, adjointe au maire et Pascale Natale, conseillère municipale participeront au voyage à destination de la ville de Porec en Croatie,

DIT que le séjour aura lieu du 27 septembre au 1er octobre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'organisation de ce déplacement et à engager les dépenses afférentes au voyage de la dite délégation, à savoir les frais de transports, d'hébergement, de restauration ainsi que toutes les autres dépenses inhérentes au séjour,

DIT que ces crédits sont inscrits au budget 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Pour le Maire empêché et par suppléance,

le 1er adjoint au Maire

Sithal Tieng

Publié au RAA le 3 0 SEP. 2021

Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0161-DE